

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

-----

COMMUNE D'ESCUROLLES

-----

## **Arrêté de mise à l'enquête publique du PLU**

### **Arrêté prescrivant l'enquête publique de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme et d'abrogation de la Carte Communale de la commune d'Escurolles.**

Le maire d'Escurolles,

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment les articles L 153-19 et s. et R 153-8 et s. ;

**Vu** le code de l'environnement et notamment les articles L 123-1 et suivants et R 123-9 et suivants ;

**Vu** la délibération en date du 28 mai 2021 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme ;

**Vu** la délibération en date du 7 août 2025 du conseil municipal arrêtant le projet de plan local d'urbanisme ;

**Vu** les pièces du dossier de plan local d'urbanisme soumis à l'enquête publique ;

**Vu** les avis des différentes personnes publiques consultées ;

**Vu** l'ordonnance en date du 18 août 2025 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand désignant Monsieur France PISSOCHET, commissaire enquêteur.

## **ARRETE**

### **Article 1er : Objet et dates de l'enquête.**

Il sera procédé à une enquête publique sur les dispositions du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Escurolles pour une durée de 31 jours à compter du lundi 17 novembre 2025 au mercredi 17 décembre 2025 qui a pour principal objet : **Élaboration du Plan Local d'Urbanisme et abrogation de la Carte Communale.**

Au terme de l'enquête, le conseil municipal d'Escurolles aura compétence pour prendre la décision d'approbation du Plan Local d'Urbanisme et d'abrogation de la Carte Communale.

## **Article 2 : Désignation du commissaire enquêteur**

La Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand a désigné :

- Monsieur France PISSOCHET, en qualité de commissaire enquêteur titulaire
- Monsieur Michel TELLIER, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

## **Article 3 : Durée de l'enquête publique et modalités de mise à disposition du dossier au public**

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie d'Escurolles, soit :

- Le lundi et le jeudi de 14h à 17h
- Le mercredi de 13h30 à 18h
- Le vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 17h

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la commune : [escurolles.fr](http://escurolles.fr)

Les informations relatives à l'enquête pourront être demandée à la Mairie d'Escurolles.

## **Article 4 : Recueil des observations du public**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur l'utilité publique du projet d'élaboration du PLU et l'abrogation de la carte communale de la commune d'Escurolles :

- Soit sur le registre d'enquête prévu à cet effet
- Soit les adresser :
  - Par écrit, à l'attention du Commissaire enquêteur – Mairie d'Escurolles – 9 rue de la Gendarmerie 03110 ESCUROLLES.
  - Par email en spécifiant en objet: ENQUETE PUBLIQUE, à l'adresse suivante : [urbanisme.escurolles@orange.fr](mailto:urbanisme.escurolles@orange.fr)
- Soit les faire connaître oralement au commissaire enquêteur qui se tiendra à la disposition du public, à la mairie les :
  - Lundi 17 novembre 2025 de 14h à 17h
  - Vendredi 5 décembre 2025 de 14h à 17h
  - Mercredi 17 décembre 2025 de 14h à 17h

## **Article 5 : Clôture de l'enquête publique**

À l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

## **Article 6 : Diffusion du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur**

À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie aux jours et horaires d'ouvertures suivants : lundi et jeudi de 14h à 17h, mercredi de 13h30 à 18h et vendredi de 9h à 12h15 et de 14h à 17h.

Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le préfet du département de l'Allier et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

## **Article 7 : Mesures de publicité**

La commune portera à la connaissance du public les dates de l'enquête publique, selon les moyens suivants :

- Affichage mairie
- Avis dans les boîtes aux lettres des habitations.
- Publication journaux « La Montagne » et « La Semaine de l'Allier »
- Avis sur les panneaux d'affichage communaux
- Communication site Internet de la commune et application Intramuros

## **Article 8 : Notification**

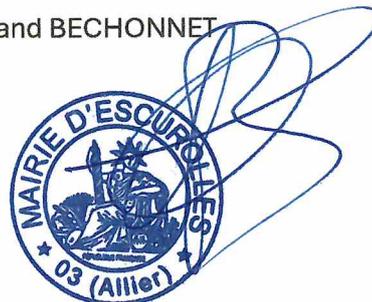
Une copie du présent arrêté sera adressée à :

- M. le préfet du département de l'Allier
- Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.
- Monsieur le Commissaire Enquêteur

Fait à ESCUROLLES, le 8 octobre 2025

Le Maire

Bertrand BECHONNET



Envoyé en préfecture le 09/10/2025

Reçu en préfecture le 09/10/2025

Publié le 09/10/2025



ID : 003-210301099-20251008-ARR202544-AR